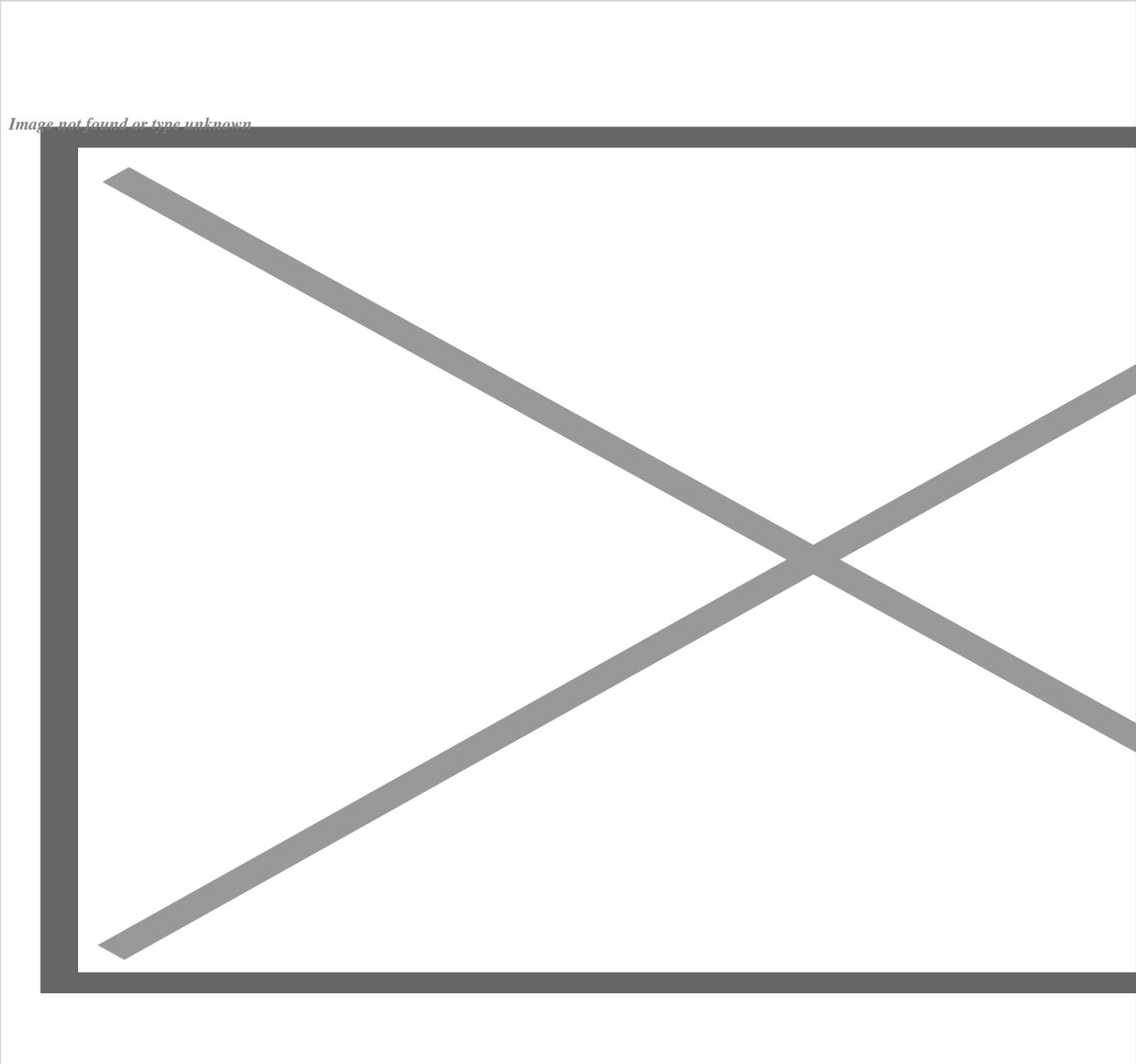


Demande en Bolivie d'inculper des putschistes pour contrebande de munitions

Image not found or type unknown



La Paz, 23 février (RHC) Le ministère de l'Intérieur bolivien a demandé aujourd'hui au ministère public d'inculper deux ex-officiers impliqués dans le coup d'État de novembre 2019 pour contrebande présumée

de munitions antiémeutes importées illégalement d'Argentine.

"Je demande à vos autorités d'inculper le Général Vladimir Yuri Calderón Mariscal (Ancien membre de la police bolivienne) ; le Général Jorge Gonzalo Terceros Lara (ancien membre de l'armée de l'air bolivienne) dans la commission du délit de trafic illicite d'armes", exprime la pétition.

La note à laquelle la presse a eu accès ajoute que ce délit est puni par l'article 141 du code pénal bolivien ".

Le document contient une demande d'information du juge chargé du contrôle des garanties afin que les accusés puissent exercer leur droit à la défense.

Leur détention préventive est également sollicitée au motif qu'il existe suffisamment d'éléments de conviction sur la responsabilité et la participation de Calderón et de Terceros aux faits, et qu'en plus "les risques de fuite et d'entrave sont latents".

Les indices de ce cas sont apparus à partir d'une note signée par Terceros en novembre 2019 et trouvée au Ministère des Affaires Étrangères, dans laquelle il remercie l'ambassadeur d'Argentine de l'époque à La Paz, Normando Álvarez.

En juillet 2021, le ministre de l'Intérieur, Eduardo del Castillo, a publiquement dénoncé cette situation en montrant aux journalistes une partie des moyens répressifs envoyés par les anciens présidents Mauricio Macri, d'Argentine, et Lenin Moreno, de l'Équateur, après le renversement de l'ancien président Evo Morales.

Selon Castillo, l'arsenal trouvé dans les entrepôts de la police bolivienne est entré dans le pays en provenance d'Argentine le 13 novembre 2019, et comprenait près de 27 000 cartouches de chevrotine en caoutchouc, 28 gaz aérosol MK-4, 9 MK-94, 55 grenades CN, 53 de gaz H et 19 de gaz CS.

Le ministre a qualifié l'entrée de ce matériel de guerre d'irrégulière et de non autorisé en raison de l'absence de registre officiel et du fait qu'il n'a pas suivi les procédures prévues par les lois en vigueur.

Il a distingué cette cargaison d'une autre reçue à la même date, qui a été autorisée par une note préalable au ministère des Affaires étrangères de la Bolivie et qui a été destinée à la sécurité de l'ambassade de l'Argentine à La Paz au milieu des troubles sociaux engendrés par le coup d'État.

Source Prensa latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/287190-demande-en-bolivie-dinculper-des-putschistes-pour-contrebande-de-munitions>



Radio Habana Cuba